

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 AVRIL 2024

N°05

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE RÉGIE DES TRANSPORTS – COMPTE
ADMINISTRATIF – DÉTERMINATION DU RÉSULTAT : DÉCISION

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoint.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Emmanuel BOURLON – M. Arnaud DERUMAUX – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint.

M. Pierre CHATEIGNER – M. Yves LUCAT – Mme Sandrine MARSAN – M. Dominique ORDONNAUD – M. Alexandre TOURRET conseillers.

ABSENTS : Mme Marie-Christine GUYOT – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne FRÉNAIS.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le compte administratif du budget annexe de la Régie des Transports établi pour 2023, dont vous avez reçu chacun un exemplaire complet accompagné de la présentation brève et synthétique prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente les résultats de l'exécution budgétaire. Ces résultats sont les suivants :

	En euros
Section de fonctionnement :	
- Recettes de l'exercice	368 949.77 €
- Dépenses de l'exercice	135 476.83 €
- Résultat de l'exercice	233 472.94 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	248 233.23 €
M- Résultat de clôture	481 706.17 €

Aussi, conformément à l'article R2221-92 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la parfaite régularité des opérations comptables confirmée par le compte de gestion du comptable, receveur de l'administration des finances publiques, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la régie des Transports.

Madame le Maire, ayant quitté la séance et sous la présidence de Madame Evelyne FRÉNAIS, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote par 31 voix Pour et 1 Abstention.

Pour expédition conforme
Le Maire,

C. BUI



ENTRÉE EN VIGUEUR
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Le compte administratif annexe « Régie des Transports » 2023

Le compte administratif de la Régie des Transports constitue le bilan d'exploitation de l'activité transports de personnes de la commune d'Eysines. Il est également adopté par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation. Il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

La Régie des transports de la Ville d'Eysines a été créée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 1985 dans le cadre des dispositions de la loi d'Orientation des transports intérieurs (L.O.T.I.) et du décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes.

La Ville exécute en effet des missions de transports de personnes dans les cas suivants :

- circuits spéciaux de ramassage scolaire organisés par délégation et financés par Bordeaux Métropole (à hauteur de 90%, 10% restant à la charge de la commune).

- transports occasionnels ou habituels destinés à d'autres personnes que les membres de la collectivité propriétaire (transports d'élèves dans le temps scolaire, transports de jeunes dans le cadre des activités du centre de loisirs ou du service jeunesse, CCAS 3^{ème} âge etc...).

L'objectif était d'individualiser, par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière la personne responsable et la comptabilité de ce service, cette activité particulière qui entrait dans le champ des activités commerciales.

Cependant, par délibération du 20 septembre 2023, la commune a adopté la dissolution de ce budget annexe.

Suite au transfert de la compétence mobilité, Bordeaux Métropole assure désormais la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

La commune n'assurant donc plus le service de ramassage scolaire, le transport assuré ne concerne plus que des sorties scolaires.

En date du 14 avril 2023 la DREAL a informé la commune qu'au vu de cette situation, il n'était plus nécessaire de procéder au renouvellement de sa licence de transport.

La commune a donc interrogé le comptable ainsi que la préfecture sur la nécessité de conserver le budget annexe de la régie des transports.

En date du 17 mai 2023, la commune a été informée que le budget annexe ne pouvait pas être maintenu, étant précisé qu'en tout état de cause, le transport des sorties scolaires avec son autocar ne pourrait pas être qualifié de SPIC.

Cette dissolution prend effet à compter du 31 décembre 2023. Le résultat de clôture 2023 de ce budget annexe doit donc être repris dans le résultat du budget principal.

⇒ Ses moyens actuels

↳ matériel : la régie des transports de la Ville d'Eysines dispose aujourd'hui d'un véhicule acquis par la ville en décembre 2019. Le véhicule MAN SR280 2029VR33 a été cédé à Keolis le 29/09/2022.

↳ humains : 2 chauffeurs, et des accompagnateurs en tant que de besoin en fonction des taux d'encadrement.

La mise à disposition de ces personnels est informelle. Elle donne lieu cependant à remboursement de charges par le budget principal.

⇒ Son organisation

La régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation de 4 membres et un directeur. Son administration comptable est assurée par le service Finances/comptabilité.

⇒ Bilan d'activité

Pour 2023, le nombre de kilomètres parcouru dans l'année, tous moyens de transports confondus (y compris les locations ponctuelles avec chauffeur prises en charge par le budget principal) a augmenté de 28,98 %. Il a été de 33 325 km contre 25 838 km en 2022.

Parmi les activités, l'activité « ramassage scolaire » est assurée dans le cadre des conventions de délégation partielle conclues avec Bordeaux Métropole.

4 circuits de « ramassage scolaire » par transporteur fonctionnent depuis la rentrée scolaire 2016-2017 pour les circuits du Bourg, de La Forêt, de R. Claverie, et du Derby. Le circuit d'Hastignan a été supprimé à partir du 8 mars 2021.

164 enfants utilisent le service de ramassage scolaire.

⇒ Bilan financier

Le résultat de l'année 2023 est déterminé comme suit :

Recettes d'exploitation	368 949,77 €
Dépenses d'exploitation	135 476,83 €
Résultat 2023	233 472,94 €
Excédent de fonctionnement reporté	248 233,23 €
Résultat cumulé	481 706,17 €

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

CERTIFIE EXECUTOIRE
par le Maire d'Eysines
Transmission Préfecture
le - 8 AVR. 2024
Publication en Mairie
le - 8 AVR. 2024
Affichage en Mairie
le - 8 AVR. 2024

Le résultat financier fait apparaître :

1. En recettes d'exploitation

Les recettes sont en augmentation de 1,41 % par rapport à 2022 et se décomposent comme suit :

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 248 233,23 €
Il s'agit du report du résultat cumulé des exercices antérieurs.

Chapitre 70 - Produits des services : 366 897,43 €
Ces recettes correspondent aux produits encaissés par la régie unique dans le cadre de la facturation du transport aux usagers, ainsi qu'aux remboursements des frais de transport par le budget principal.

Chapitre 74 - Dotations et participations : 304,90 €
Ce chapitre comptabilise la participation forfaitaire du collège Albert Camus pour le transport des collégiens vers les équipements communaux.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 1 547,44 €
Il s'agit d'une régularisation pour compte présentant un solde anormalement créditeur, suite à un rattachement plus important que le montant de la facture définitive. Cela concerne la participation versée à Bordeaux Métropole.

Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions : 200 €
Il s'agit de la reprise de la provision 2022 pour créances douteuses.

2. En dépenses d'exploitation

En parallèle, les charges sont en augmentation de 17,20 % par rapport à 2022 et se décomposent comme suit :

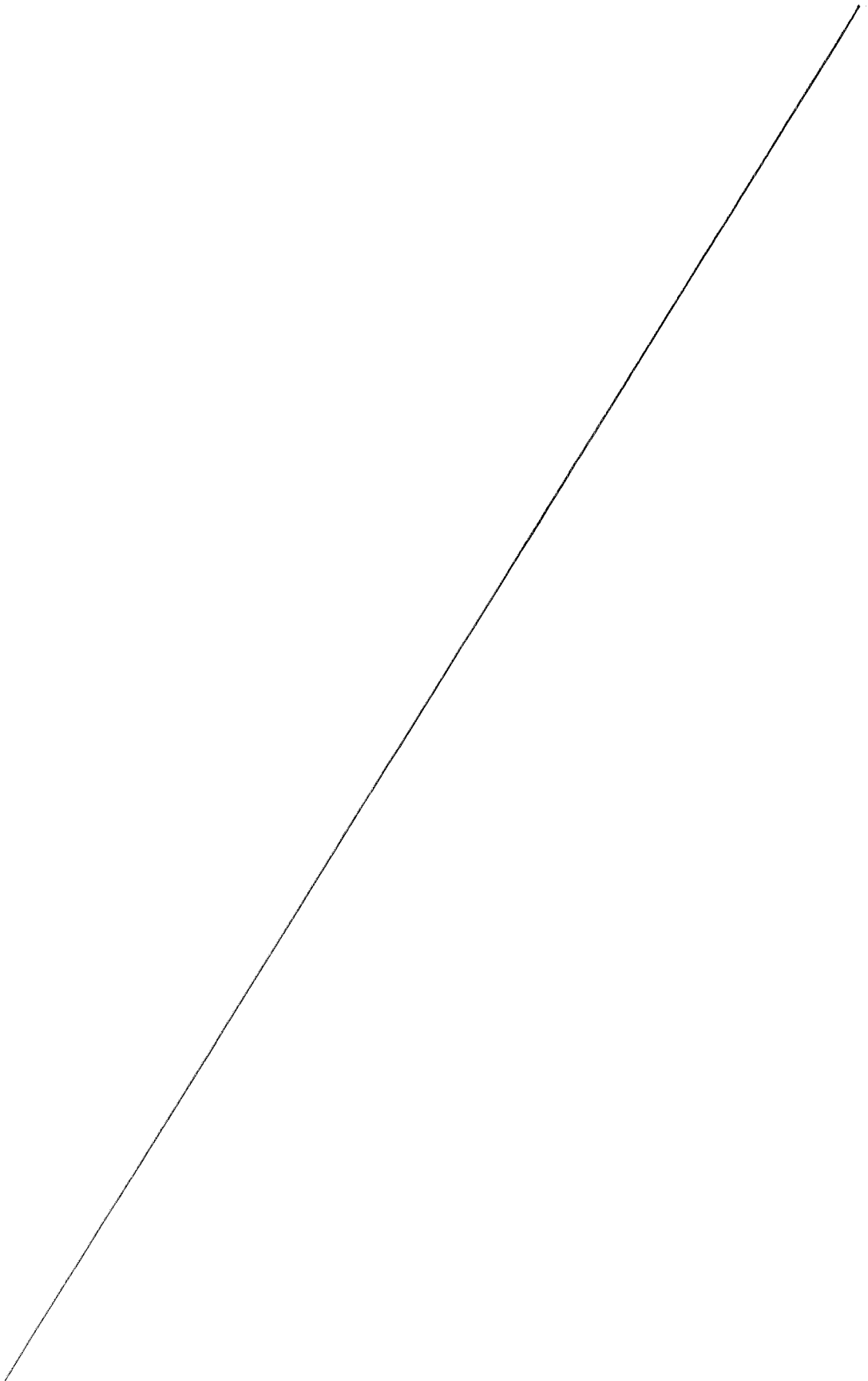
Chapitre 011 - Charges à caractère général : 63 348,34 €
Ces charges correspondent aux dépenses nécessaires pour les bus, tels que les frais d'entretien, de réparations, de carburants ou encore d'assurances.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 71 512,55 €
Ces charges représentent le remboursement par la régie des transports pour la mise à disposition de deux chauffeurs pour les bus municipaux et des accompagnateurs pour les circuits de ramassage scolaire.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 350,94 €
Ce chapitre enregistre les admissions en non-valeur.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 15 €
Il s'agit d'une régularisation demandée par le comptable public, dans le cadre de l'apurement des comptes de classe 5.

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions : 250 €
Il s'agit de la constitution de la provision 2023 pour créances douteuses.



24_07050

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-08T10-44-02.00 (MI252155005)

Identifiant unique de l'acte : 033-213301625-20240403-24_07050-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 05 - Finances - Exercice 2023 - Budget annexe Régie des transports - Compte Administratif - Détermination du résultat : Décision.

Date de décision : Apr 3, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 05-Finances-Ex2023-
BudgetAnnexeRegieTransports-CA-
DeterminationResulat.PDF

Préparé Date 08/04/24 à 10:24
Mis à jour Date 08/04/24 à 10:28
Transmis Date 08/04/24 à 10:44
Accusé de réception Date 08/04/24 à 10:49

Par GOBINAU Fabienne
Par GOBINAU Fabienne
Par GOBINAU Fabienne

